Postulat « pour végétaliser le portique du préau de l'école du Cossy »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le préau de l'école du Cossy est équipé d'un long portique couvrant une surface d'environ 330m² constitué d'un toit fin en béton de couleur sombre faisant office d'abri pour le parking à vélos (photos ci-dessous).





Si l'on peut comprendre le geste architectural visant à implanter ici une structure fine et élégante, force est de constater qu'elle absorbe aussi énormément de chaleur, ce qui en fait très probablement le secteur le plus chaud de ce préau déjà globalement très minéral. De plus le toit du portique est sujet à des déformations, probablement du fait de son propre poids, qui cassent la linéarité de la structure et qui questionnent sur sa conception et sa longévité.

Conçu il y a plus de 10 ans (préavis de construction adopté par le Conseil communal le 22 juin 2015), le préau de l'école du Cossy n'intégrait certainement pas encore les enjeux d'adaptation au réchauffement climatique, et en particulier la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion des eaux de pluie qui sont des axes importants de la feuille de route « Nyon s'engage ». Sans tout résoudre dans ce secteur, végétaliser le toit du portique du préau du Cossy serait un premier pas visant à réduire l'effet de « barrière minérale » entre le parc du Cossy d'un côté et l'espace vert du quartier de Précossy de l'autre, au bénéfice des usagers du préau et des riverains.

Les préaux sont des lieux de vie dont nous devons particulièrement soigner la qualité. Y amener de la végétation et de l'eau sont des moyens très efficaces pour les rendre à la fois plus résilients face au réchauffement climatique et plus agréables à vivre, tout en favorisant la biodiversité en ville. Dans cette optique, les toits constituent des espaces intéressants à végétaliser sans générer d'emprise au sol, en témoigne l'exemple récent du local de la Société de sauvetage de Nyon.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons demander à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de végétaliser le toit du portique du préau de l'école du Cossy, avec un soin particulier porté sur la gestion de l'eau, l'esthétique et l'intégration paysagère, et en réutilisant un maximum la structure existante pour contenir les coûts de l'opération.

Nous demandons un renvoi directement à la Municipalité.

Nyon, le 13 août 2024

Joël Vetter, Raphaël Dunant, Evren Kiefer, Ariane Schwab Hug